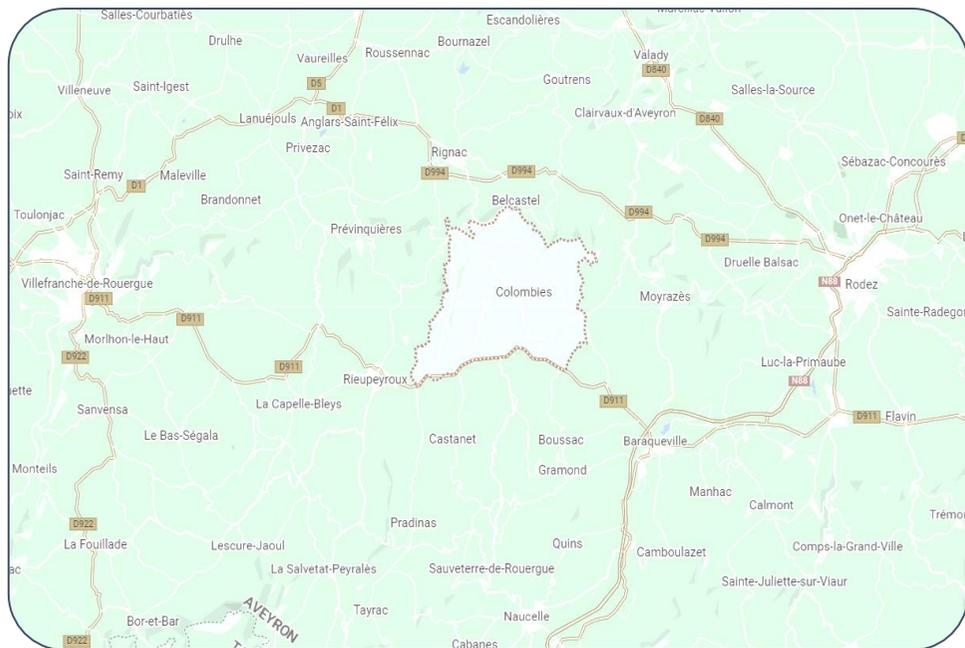


Située dans un village au cœur du Ségala, la Marpa de Colombiès offre la possibilité de séjourner dans un cadre serein et verdoyant. Située à moins de 30 minutes de Rodez, 10 minutes de Baraqueville, de Rieupeyroux, Rignac et Belcastel ; elle est facilement accessible.



### Moyens d'accès

Ligne de bus 221 Gare Routière à Rodez  
Gares SNCF : Baraqueville - Carcenac-Peyralès 11 km  
Gare de Rodez à 30 KM,  
Gare de Villefranche de Rouergue à 35KM

### Coordonnées

Adresse postale :  
MARPA « Les Colombes », 153 Route de la Croix Longue  
12240 Colombiès  
Téléphone : 05.65.69.97.72  
Adresse mail : marpaescolombes@orange.fr

Juin 2023



## Livret d'accueil

### De la Maison d'Accueil et Résidence pour Personnes Autonomes à Colombiès

Une résidence autonomie regroupe au sein d'un même établissement un ensemble de logements privés pour les personnes de plus de 60 ans tout en associant des services collectifs.

Nous sommes heureux de vous accueillir à la Marpa « Les Colombes ».

Pour vous faciliter la découverte de notre maison nous avons rédigé ce livret. Il vous présente la Marpa, son personnel, les services proposés, l'organisation de la vie quotidienne, et décrit vos conditions de séjour.

Ouverte en 1991, la Marpa « Les Colombes » a pour mission l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans mais également des personnes de moins de 60 ans avec handicap sur autorisation de la MDPH valides ou semi-valides, seules ou en couple, en priorité de la commune de Colombières, mais pas exclusivement.

Elle est gérée par une association déclarée à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et présidée par Monsieur Bernard Cazals depuis 2020.

La résidence autonomie Marpa est destinée aux personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre seules à leur domicile pour des raisons diverses : isolement, transports non adaptés, lieu de vie non adapté ... Les résidents possèdent leur propre logement individuel et ont accès à des espaces communs dédiés à la vie collective.

La Marpa permet de :

- Conserver son indépendance, son autonomie,
- Vivre dans un environnement sécurisé
- Profiter des services collectifs : restauration, animations, activités en lien avec l'autonomie, l'entretien du linge...
- Bénéficier d'un mode de vie convivial et chaleureux
- Rassurer les familles qui nous confient leur parent.

Principal lieu de vie, elle vous permet d'avancer en âge en préservant vos habitudes et en respectant vos goûts.

Fidèle à la philosophie des Marpa, elle vous accompagne à votre rythme et selon vos besoins.

La Marpa a su se diversifier : accueil de proximité, accueil temporaire, proposition de multiples activités ouvertes sur l'extérieur.



## MISSIONS ET VALEURS

L'adaptation de la structure et des services aux besoins des résidents, la qualité des bonnes pratiques professionnelles et la qualité humaine des agents d'accompagnement sont au cœur de notre mission et de notre prise en charge. L'équipe est animée par un ensemble de valeurs qui accompagnent leurs actions au quotidien : le respect, reconnaître chaque personne de manière individuelle à travers son projet personnalisé, favoriser les liens sociaux avec la famille, les amis et l'extérieur de manière générale, favoriser le maintien de l'autonomie en adéquation avec la volonté de chacun.

Les résidents présents se sont engagés également dans cette démarche lors d'un travail commun et souhaitent préserver un bon relationnel, une bonne ambiance au sein de la Marpa. Le respect, l'écoute et l'acceptation de l'autre tel qu'il est sans jugement, ni discrimination doivent permettre une vie paisible où l'implication et l'engagement de chacun, à son niveau, ne peuvent être que valorisés.



## VOTRE ESPACE DE VIE

### LES ESPACES PRIVATIFS

Résidence autonomie pouvant accueillir 24 personnes, la Marpa « Les Colombes » dispose de 20 studios T1bis pour personnes seules (dont un hébergement temporaire meublé), et de 2 appartements T2 pour couples. Ces logements loués non meublés, dotés d'une terrasse, d'un jardinet et d'une sortie privatives vous permettent de vivre, en toute indépendance comme à domicile.

### LES ESPACES COMMUNS

La salle à manger, le salon, les petits salons, la salle polyvalente, le jardin d'hiver, vous offrent la possibilité de vous retrouver pour les repas, pour participer à la vie de la maison ou partager des moments de convivialité.

La cuisine permet la préparation, sur place, de tous les repas dans le respect des règles d'hygiène réglementaires et des habitudes locales.

La Marpa dispose d'une buanderie où vous pouvez faire entretenir votre linge si vous le souhaitez.

Les espaces privés et collectifs, entièrement de plain-pied répondent aux normes d'ergonomie et de sécurité en vigueur pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

La Marpa est classée en type N pour la partie restauration et en type « hébergement » pour la partie logements.

Une boîte à lettre pour chaque appartement est à votre disposition dans le hall d'accueil pour recevoir votre courrier. Une boîte est mise à disposition dans le SAS d'entrée pour le courrier en départ. N'oubliez pas de mettre un timbre. Le facteur

# LES SERVICES

Votre appartement est de 30m<sup>2</sup> pour les T1bis et de 50m<sup>2</sup> pour les T2. Il est doté d'une kitchenette, d'une salle de bain et d'espaces de rangement. Vous pouvez l'aménager à votre goût avec votre mobilier personnel. Il vous permet d'accéder de plain-pied à la terrasse et au jardinet. Au regard de vos ressources vous pouvez prétendre à l'aide personnalisée au logement. Les conditions de location sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

## LA RESTAURATION

Le personnel est formé à la méthode HACCP et prépare les repas dans une cuisine en conformité. Tous les repas sont servis en salle à manger.

Chaque trimestre, vous pouvez participer à la commission des menus dont le rôle est de prendre les avis et les orientations pour adapter les menus à chaque saison.

Les menus sont affichés dans la salle à manger. Vous pouvez également préparer et prendre vos repas dans votre appartement, seul le repas de midi doit être pris en collectivité. Vous pouvez faire le choix d'avoir des invités qui sont les bienvenus.

Les horaires des repas sont les suivants :

Petit-déjeuner : 8h

Déjeuner : 12h

Collation : 16h

Dîner : 18h45.

## LA BUANDERIE

Un service facultatif de buanderie vous est proposé. Votre linge personnel peut être entretenu sur place de façon individualisée. Il doit dans ce cas, être marqué.



## L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE QUOTIDIENNE

La Marpa peut vous apporter une aide pour certains actes de la vie quotidienne si vous le souhaitez, en collaboration et en complémentarité avec la famille et les services externes d'aide à la personne. Les conditions sont fixées dans votre contrat de séjour.

## LA SECURITE

La Marpa vous offre différents moyens de sécurité :

- Un système collectif de téléassistance « Présence Verte » qui vous permet d'alerter 24h/24h,
- La présence du personnel de 7h30 à 21h,
- Un dispositif d'astreintes de nuit de 21h à 7h30.
- La Marpa propose régulièrement des exercices de sécurité incendie

## L'ACCES AU SERVICE RELIGIEUX OU LIEUX DE CULTE

Régulièrement, la messe est célébrée au sein de la structure. Pour les personnes d'autres confessions religieuses, un espace peut être mis à votre disposition.

## LA FACTURATION DES SERVICES

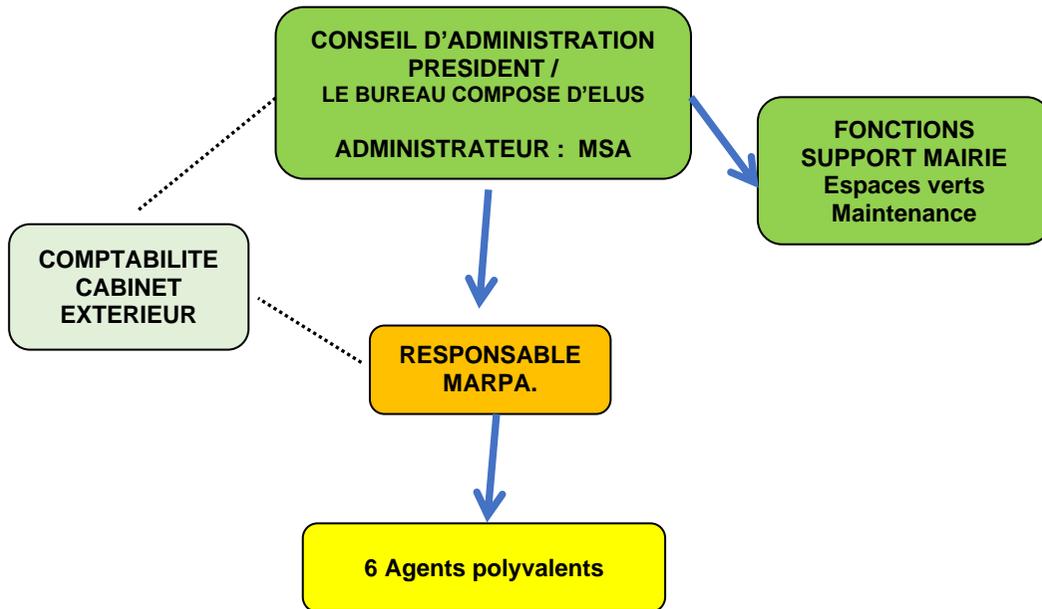
Les tarifs : loyers, charges locatives mensuelles, repas, lessives, tarifs dépendance, sont affichés dans le hall et peuvent être librement consultés, ils sont également communiqués chaque année aux résidents, au CVS et aux familles par la Responsable.

Les repas et lessives sont facturés à l'unité.



# LES PROFESSIONNELS

Organigramme



La Marpa n'est pas médicalisée et ne dispose pas de personnel soignant au sein de son établissement.



# L'ACCUEIL

Toute personne désirant être accueillie à la Marpa peut en faire la demande auprès du responsable.

La Marpa accueille des personnes autonomes ou en perte d'autonomie, relevant des GIR 5/6 au moment de leur entrée, et/ou 3/4 lorsque la perte d'autonomie survient.

Avant l'admission le responsable effectue une simulation financière du montant de la facturation.

Une visite de la structure ainsi qu'une information complète sur son fonctionnement et les services sont réalisées.

L'établissement n'a pas d'agrément pour l'aide sociale à l'hébergement mais a signé une convention avec la MSA pour l'aide au logement.

## LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il comprend les photocopies des pièces suivantes :

- Carte d'identité et/ou livret de famille,
- Dernière déclaration d'impôts sur le revenu,
- Carte d'assuré social CRAM ou MSA,
- Carte de mutuelle
- Dernier avis d'imposition,
- Attestation d'assurance locative et de responsabilité civile
- Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité, établi par le médecin traitant.
- La notification APA si vous la percevez.

Lors de l'entrée un contrat de séjour est établi en double exemplaire et les documents contractuels sont remis au résident ou à sa famille.

# LA VIE A LA MARPA

La liberté d'aller et venir est préservée ainsi que vos habitudes de vie en cohérence avec vie en collectivité. Les liens familiaux et sociaux doivent être maintenus.

## LES ACTIVITES EN LIEN AVEC L'AUTONOMIE

Les activités de loisirs diversifiées vous sont proposées, animées par des membres du personnel ou des personnes extérieures : sorties, loto, repas à thème, jeux de société, chorale, spectacles musicaux, atelier cuisine, atelier tricot, atelier informatique, activités intergénérationnelles ...

Des actions de stimulation et de prévention santé, individuelles ou collectives, vous sont également proposées : atelier équilibre, gymnastique douce, marche, atelier mémoire, ateliers créatifs et manuels, réflexologie plantaire, équilibre alimentaire, hygiène bucco-dentaire...

## LES ABSENCES ET/OU INTERRUPTIONS DE SEJOUR

vous avez la possibilité de vous absenter quand vous le désirez, en respectant les modalités de prévenance décrites dans le règlement de fonctionnement.

Les conditions de facturation et de prévenance en cas de départ temporaire ou définitif sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

## LES VISITES

Vous pouvez recevoir librement dans votre studio.

L'accès aux parties communes : salle à manger, salon, salle polyvalente est ouvert à tous dans le respect de chacun et des règles de vie collective.

Le service de restauration est ouvert à vos visiteurs à votre convenance en ayant pris soin de réserver 48 heures à l'avance.



## LES SERVICES EXTERIEURS

Vous pouvez comme chez vous, recourir aux services ou intervenants de votre choix : Médecin, infirmière, service de soins à domicile, kinésithérapeute, orthophoniste, service d'aide à domicile, service de transport, etc... dont le coût sera à votre charge.

Un pédicure intervient une fois par mois au sein de la structure. La Marpa assure la coordination et la continuité de ces interventions, en fonction de vos besoins et en harmonie avec la vie de la maison.

## L'ANIMAL DE COMPAGNIE

Votre compagnon sera accepté si son comportement, sa taille et sa nature sont compatibles avec la vie de l'établissement.

Une assurance obligatoire pour l'animal doit être présentée tous les ans à la responsable de l'établissement.



## LES DROITS DES RESIDENTS

### LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle est affichée à la Marpa ainsi que la Charte des Marpa, le règlement de fonctionnement de l'établissement et la liste des Personnes Qualifiées du département en cas de litige.

### LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il est en place au sein de l'établissement conformément à la réglementation en vigueur.

Son organisation est détaillée dans son règlement intérieur. Le dernier compte-rendu est affiché dans la salle à manger, les autres comptes-rendus du CVS sont disponibles dans un classeur dans le petit salon cheminée et consultables sur place.

### LA PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Cette protection est conforme aux différentes réglementations en vigueur.

Les modalités sont exposées dans le règlement de fonctionnement

### LA PERSONNE QUALIFIEE POUR LA MEDIATION

Les conditions de médiation et de recours internes sont contenues dans le règlement de fonctionnement.

En cas de litige, vous pouvez faire appel à un médiateur extérieur choisi sur la liste des Personnes Qualifiées du département de l'Aveyron qui vous sera transmise par la direction de la Marpa.

## QUELQUES REGLES DE VIE COMMUNES

Afin de préserver les libertés et le quotidien de chacun, il vous est recommandé :

- D'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision
- De ne pas fumer dans les chambres et les lieux de vie commune,
- De respecter le matériel de l'établissement,
- De vous conformer aux horaires en vigueur à la Marpa sauf exception signalée à un membre du personnel.
- De vous conformer aux mesures de sécurité incendie affichées dans votre chambre et dans la Marpa. Prenez le temps de lire les notes d'informations sur lesquelles sont portées les consignes en cas d'incendie.
- De vous conformer aux exercices d'évacuation incendie à chaque fois.

**TEL : 18**



**OU 112**

## AUTRES SERVICES

### L'ACCUEIL TEMPORAIRE

La Marpa propose un service d'accueil temporaire pour une durée minimale de 5 jours et maximale de 90 jours par an.

Cet hébergement complet en studio meublé et équipé comprend les prestations suivantes : restauration, entretien du logement, entretien du linge personnel, fourniture et entretien du linge plat, (linge de maison) téléassistance.

La personne accueillie bénéficie de repas variés et équilibrés, d'un programme d'animations respectueux de ses capacités motrices et cognitives.

Ce service est facturé sous forme d'un prix de journée.

Plusieurs dispositifs peuvent vous aider à financer un hébergement temporaire. L'APA pour les personnes en GIR3/4 sur présentation de la facture ou les caisses de retraite si la personne n'est pas éligible à l'APA.



## OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées régulièrement au sein de la structure. La Marpa accueille toute personne qui le souhaite à prendre un repas avec les résidents sur réservation, 48 heures à l'avance. Les personnes de la commune peuvent également participer à des activités ou sorties organisées par la Marpa.



## LES LOGEMENTS REGROUPES

À proximité de la Marpa la commune de Colombières a implanté, deux logements dédiés prioritairement aux personnes âgées qui peuvent ainsi bénéficier des services de la structure. Ces logements sont gérés directement par la commune.



## L'ÉPICERIE AMBULANTE

Une fois par semaine, l'épicier se rend à la Marpa.



La Marpa au cœur du village de Colombières 12240



Les infrastructures sportives aux portes de la Marpa.